



CONSEIL GENERAL DE VILLARS-SAINTE-CROIX

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL DE VILLARS-SAINTE-CROIX DU JEUDI 9 OCTOBRE 2025

Présidence : Mme Marielle Bartolucci

Celle-ci ouvre la séance à 20h03 : elle remercie les personnes présentes pour leur participation à cette séance du Conseil général, leur demande de bien vouloir éteindre leur téléphone portable et invite les personnes qui ne sont pas membres du Conseil général et la presse à prendre place au fond de la salle. Elle rappelle que les séances sont enregistrées pour les bons soins de la rédaction du procès-verbal, enregistrement qui n'est pas archivé mais effacé après l'approbation du procès-verbal.

1. APPEL

Sur 58 membres, 38 sont présents, 17 sont excusés et 3 sont absents. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

2. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

M. Georges Cherix, Syndic : il excuse Mme Nicole Cattano qui est en vacances.

M. Nicola Cassetta, Municipal : Eau : Au sujet du Triazole qui a été découvert dans le lac Léman, nous ne sommes pas concernés car nous n'avons pas l'eau du lac mais nous avons l'eau de l'Entente.

Déchets : Il répète que les sacs qui ne sont pas dans les containers, selon les directives reçues par le prestataire, ces sacs-là ne sont pas ramassés. La seule exception, c'est les fagots des branches d'arbres.

Chantier de l'eau : le chantier Sansy-Fornache arrive au bout. Les pourquoi d'autant de retard, c'est la découverte de tuyaux qui n'étaient pas sur les plans. Il a fallu savoir à quoi ils servaient et ce qu'ils alimentaient. On est tombé sur des rivières souterraines qu'il a fallu détourner. Le déplacement de l'arrêt du bus et la mise aux normes pour les personnes à mobilité réduite. Le chantier sera terminé la semaine prochaine et tout reprendra son cours normal.

M. Vincenzo Camuglia, Municipal : Bâtiments communaux : Concernant les travaux de la Maison de Commune et la laiterie, le gros œuvre est terminé. La semaine prochaine, le second œuvre commencera, à savoir, le chauffagiste, l'électricien, etc.

Parcs et cimetière : Les travaux avancent aussi.

3. INFORMATIONS DES DELEGUES DES CONSEILS INTERCOMMUNAUX DANS LES ASSOCIATIONS/ORGANISMES INTERCOMMUNAUX

Pour l'ARASOL, Mme Jacqueline Pernet lit le rapport annexé.

Pour la POLOuest (Police de l'Ouest Lausannois), Mme Illuminata Perna lit le rapport annexé.

Pour l'ORPC (Organisation Régionale de Protection Civile), M. Igor Kortchnoï lit le rapport annexé.

4. COMMUNICATIONS DE LA PRÉSIDENTE

L'assermentation des Autorités pour la législature 2026-2031 aura lieu le jeudi 28 mai 2026. Vous pouvez déjà réserver cette date. Je ferai une pique de rappel pour les absents lors de la séance du Conseil de décembre.

Le Bureau du Conseil a décidé d'organiser un souper du Conseil général en février 2026. Nous n'avons pas encore la date précise mais ce sera le jeudi 5-12 ou 26 février. Dès que la date aura été fixée, nous vous ferons parvenir l'information par email.

Suite à l'envoi des documents pour la séance par email et dans lequel toutes les adresses des Conseillers sont visibles, nous avons reçu un email d'un Conseiller qui s'interroge sur cette pratique qui lui semble délicate au vu de la protection des données. Lors de votre assermentation, Mme Cochard

vous remet un document à signer qui stipule que vous autorisez le bureau du Conseil général et l'Administration communale à transmettre vos coordonnées au sein du Conseil général ainsi qu'à tout organisme intercommunal s'y rattachant. Par conséquent, cette pratique ne devrait pas poser problème.

5. ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

6. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 26 JUIN 2025

Avant de passer au vote, Mme la Présidente nous informe qu'il y a eu une petite coquille dans le PV. Il est mentionné au point 3, dans les Communications des délégués du Conseil général, dans les organismes intercommunaux, que le rapport relatif aux informations de Mme Perna, déléguée à la Polouest, est annexé au PV. Lors de la séance du 26.6.25, Mme Perna n'a pas fourni de rapport mais a fait quelques remarques par oral. Mme Cochard les a retranscrites. Leur lecture n'est pas demandée. Elles figureront bien évidemment au PV de la séance de ce soir.

Propos dit par Mme Illuminata Perna :

Le Conseil intercommunal pour la sécurité, PoIOuest, s'est réuni le mercredi 21 mai à 20h00 à Prilly. La Cogefi a traité les préavis 2/2025 rapport de gestion et 3/2025 comptes 2024. Les 2 préavis ont été acceptés à l'unanimité lors de cette soirée.

Le procès-verbal ainsi modifié est accepté à la majorité moins 1 abstention.

7. ASSERMENTATIONS

Personne ne désire être assermenté. Le Conseil général compte 58 membres à ce jour.

8. PRÉAVIS MUNICIPAL N° 08/2025 RELATIF À UNE DEMANDE DE CRÉDIT DE CHF 22'000.00 POUR LA MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME DE GESTION ÉLECTRONIQUE DES DOCUMENTS (GED).

Mme la Présidente passe la parole à la Municipalité. M. Georges Cherix – Syndic, demande la lecture du rapport.

Mme Vivette Pilloud, donne lecture du rapport de la commission chargée de l'étude du préavis 8/2025. En conclusion, la commission de gestion et des finances, propose à l'assemblée d'accepter le préavis tel que présenté.

Mme la Présidente ouvre la discussion.

M. Silvio Lo Niglio demande si cette solution prévoit des Back-up.

Mme Vivette Pilloud répond que ce point a été traité au paragraphe 3.

M. Silvio Lo Niglio précise qu'il s'agit d'une copie des fichiers qui est effectuée, mais il demande si en cas d'interruption de la licence ou non renouvellement, est-ce que ces mêmes données peuvent être rapatriées ?

Mme Vivette Pilloud répond que le paragraphe 4 donne la réponse.

M. Georges Cherix, Syndic, précise que cela est sauvegardé en Suisse.

M. Christian Baur a 3 questions : 1) pourquoi 14 utilisateurs. 2) si ce système va diminuer la charge de travail du bureau et si cela impliquerait une diminution du nombre de collaborateurs. 3) et quel sera le besoin en matériel.

M. Georges Cherix, Syndic, répond : 1) que c'est la licence qui est ainsi faite. 2) que cela va surtout la faciliter. Une facture sera scannée et sera directement introduite dans le système et le paiement sera fait après signature de la personne qui doit la viser. Que non, mais que cela sera un soulagement dans certaines tâches. 3) que cela sera si un Municipal ou une personne n'a pas de PC, là, il y aura une aide. Cette aide est donnée chaque 5 ans. Il précise encore, à la demande de M. Christian Baur, qu'il n'y a pas de changement de matériel au sein du bureau.

La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

Vote :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 22'000.00 pour la mise en place d'un système de Gestion Electronique des Documents (GED) ;
2. de financer ce montant par la trésorerie courante ;
3. de porter au budget de fonctionnement, dès 2026, l'adaptation des charges usuelles d'exploitations.

Le préavis municipal N° 08/2025 est accepté à l'unanimité.

M. Georges Cherix – Syndic, remercie les membres du Conseil général.

9. PRÉAVIS MUNICIPAL N° 09/2025 RELATIF AU NOUVEAU RÈGLEMENT CONCERNANT LES ÉMOLUMENTS ADMINISTRATIFS ET LES CONTRIBUTIONS DE REMPLACEMENT EN MATIÈRE D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE CONSTRUCTIONS.

Mme la Présidente passe la parole à la Municipalité. M. Georges Cherix – Syndic, demande la lecture du rapport.

Mme Nadia Barbey, donne lecture du rapport de la commission chargée de l'étude du préavis 9/2025. En conclusion, la commission ad hoc, propose à l'assemblée d'accepter le préavis tel que présenté.

Mme la Présidente ouvre la discussion.

M. Igor Kortchnoi demande s'il y a eu une 2^{ème} commission.

Il lui est répondu par la négative mais qu'il y a eu une coquille dans le nom des documents envoyés par voie électronique.

La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

Vote :

D'adopter le nouveau règlement concernant les émoluments administratifs et les contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et de constructions de la Commune de Villars-Ste-Croix.

Le préavis municipal N° 09/2025, est accepté à la majorité, moins 3 abstentions.

10. RÉPONSE AU POSTULAT DE LA COMMISSION DE GESTION ET FINANCES PORTANT SUR LE PLAN D'INVESTISSEMENT SUR LES PROCHAINES ANNÉES.

Mme la Présidente nous informe que le bureau du Conseil n'a pas fait travailler de commission car il est dit, dans le rapport, que la réponse a été soumise le 4 mars dernier à la commission de gestion et finances qui s'est déclarée satisfaite de la réponse de la Municipalité.

La parole n'est pas demandée.

Vote :

Le Conseil général prend acte du rapport de la Municipalité sur le postulat de la COGEFI, daté du 4 mars, à la majorité moins 1 abstention.

M. Michel Artar, Président de la COGEFI demande la parole. Il donne un complément d'information suite au postulat de la COGEFI. Il tient d'abord à remercier, au nom de la commission, la Municipalité qui a commandé cette étude. C'est une analyse bien faite mais qui n'est pas anodine. Elle permettra à la Municipalité de s'y référer et aussi à la COGEFI de veiller à ce que le plan d'investissement sur les

prochaines années, tel que projeté, soit respecté. La commission a quelques questions : de combien est la marge d'autofinancement en 2024 ?

M. Georges Cherix, Syndic, répond qu'il ne se souvient pas exactement, mais c'est de l'ordre de CHF 100'000.00.

M. Michel Artar annonce que, dans le rapport succinct, il est indiqué que les revenus resteront stables et permettront à la commune de dégager une marge d'autofinancement de CHF 320'000.00 au moins, estimation prudente. En 2024, la marge d'autofinancement de la commune était de CHF 60'000.00.

Mme Vivette Pilloud intervient. En ce qui concerne le montant prévu pour le cimetière, il est noté CHF 150'00.00 alors que l'on est à CHF 223'000.00.

M. Georges Cherix, Syndic, intervient pour préciser que cela a été présenté en mars et le préavis du cimetière n'était pas passé. Le document n'a donc pas été modifié. Il est présenté ce soir, ce qui a été présenté à la commission. Cela sera remis à jour.

Mme Vivette Pilloud ajoute que le préavis relatif au PAcom n'y figure pas non plus.

M. Pascal Muller annonce que, lors de la séance, la COGEFI avait déjà fait la remarque que la marge d'autofinancement était très basse, ce n'est pas bon. Le rapport de la fiduciaire mentionnait clairement comme étant un point important. La Municipalité avait rassuré la commission, il y a les revenus de location sur la ZI et différentes choses qui vont faire que les revenus vont être meilleurs. Donc, la marge devrait remonter ; mais c'est un point dont il faut vraiment faire attention. Un des points aussi soulevés, était de surveiller les gros chantiers. Il y a plusieurs gros chantiers dont un est en cours et d'autres à venir. L'idée est de faire un point de situation régulier au Conseil. A savoir, si l'on est dans le budget. Une différence de 10% n'est pas un gros problème mais le doublement, comme pour ce chantier – il montre la Maison de Commune - pour de bonnes raisons certes, mais si cela est fait sur chaque exercice, cela va devenir un gros problème.

Mme la Présidente pense que la Municipalité peut prendre note et faire un retour.

M. Georges Cherix, Syndic, répond que cela ne pose aucun problème.

Mme Margaret Poget revient sur ce qui vient d'être dit, propos qui ne figurent pas dans ce rapport.

Mme Vivette Pilloud répond que cela figure dans le rapport et que cela sera aussi mentionné dans le PV d'aujourd'hui.

M. Georges Cherix, Syndic, revient sur les propos soulevés quant aux CHF 64'000.00. Ce sont des choses qui sont venues en juin alors que la discussion a eu lieu en mars. Le définitif était en juin. Selon lui, il n'y a pas trop de souci à se faire. La Municipalité se pose aussi des questions. Ce n'est pas facile de maintenir CHF 300'000.00 de marge d'autofinancement alors que les entrées fiscales peinent. La Municipalité s'est dit que sur la péréquation, il devrait y avoir un gain de CHF 300'000.00. Il précise qu'il y a eu une entrée fiscale importante, ces CHF 300'000.00 ont fondu. Il ne sait pas combien il y aura en 2025 mais précise que la Municipalité suit cela de près.

M. Michel Artar répond que la commission comprend très bien ces données mais c'est la COGEFI qui doit rapporter au Conseil. Ce qui est important, effectivement, c'est de vérifier et contrôler les coûts que l'on dépense de manière marginale ou extraordinaire.

M. Georges Cherix, Syndic, ajoute que la Municipalité apprécie beaucoup l'attention et la collaboration actuelle sur ce genre de problème. Il remercie les membres de la commission.

Mme Yvette Jenny constate que les travaux en cours et futurs représentent une somme énorme. Devra-t-on augmenter les impôts ?

M. Georges Cherix, Syndic, répond qu'il ne peut pas répondre maintenant et que le taux est fixé jusqu'en 2026 de 60.5. C'est dans le courant de cette fin d'année, selon le budget et les résultats 2025, donc en juin 2026, que la Municipalité pourra dire s'il faut faire un effort. Il faut peut-être s'y préparer. Mais l'effort peut être limité dans le temps. En 2030 et 2033, il y aura des rentrées sur le DDP qui seront trois fois meilleures qu'aujourd'hui. Il y aura peut-être un moment où il faudra faire un effort. Pour l'instant 2026 restera à 60.5.

11. POSTULATS/MOTIONS.

La parole n'est pas demandée.

12. DIVERS

Mme Jacqueline Pernet a eu l'occasion d'aller à la journée « Feu Bleu » à Crissier. C'est la police, les pompiers et l'ORPC qui présentent leur matériel et les moyens dont ils disposent. Elle a eu l'occasion de rafraîchir ses connaissances pour faire un massage cardiaque et après, il lui a été présenté un défibrillateur. Elle a trouvé cela génial. Le formateur lui a dit qu'il y avait un site sur le canton de Vaud où il était notifié tous les défibrillateurs existants. Elle a regardé si notre village y figurait. Il y en a dans la zone commerciale, dans des endroits qui sont des locaux ouverts durant les heures de bureau. Donc si vous faites un arrêt cardiaque en dehors des heures de bureau, on ne peut pas y accéder. Donc, sa question, est-ce qu'il serait opportun d'étudier l'achat d'un défibrillateur accès à tous, aussi de nuit, que l'on pourrait mettre, par exemple, dans le hall. Elle a trouvé cet appareil génial et d'une simplicité à utiliser.

M. Georges Cherix, Syndic répond que la Municipalité a fait une étude, il y a quelques années, mais elle ne savait pas où le mettre. Eventuellement à la poste ? C'est une boîte ouverte sur laquelle il peut y avoir du vandalisme. La Municipalité s'était posé la question. Les ambulances sont à 1 ou 2 minutes du village. Il pense que c'est plus rapide de faire le 144, que d'aller chercher une clé. Maintenant, s'il en faut un, c'est de l'ordre de CHF 10'000.00, montant qui peut être investi. Mais où le mettre ?

Mme Margarete Poget dit qu'il n'y a aucune garantie que l'ambulance va venir, parce que quelques fois, il est répondu que c'est surchargé, chercher une autre solution.

M. Georges Cherix, Syndic, se demande comment, celui qui voit tomber une personne, va se dire d'aller chercher le défibrillateur car c'est une crise cardiaque. Il pense que c'est mieux d'avoir un ambulancier, une personne qui est apte à faire ce travail.

M. Axel Mailler dit que le mieux à faire lorsqu'une personne fait un malaise, c'est d'appeler les secours. Si les secours ne viennent pas, est-ce que le défibrillateur à l'autre bout du village, et laisser la personne sans sécurité, est bien ?

Mme Vreni Boss nous informe qu'il y a des personnes dans la communauté qui sont formées comme « First Responders », lorsque l'ambulance ne peut pas venir directement, ces personnes reçoivent une alerte sur leur natel et peuvent dire s'ils sont rapidement sur place. Ils s'informent sur les lieux des défibrillateurs. Elle précise que ces appareils sont librement accessibles.

Mme Nadia Barbey pense que pour utiliser ces appareils, il faut être un peu formé.
Il lui est répondu par la négative.

Mme Jacqueline Pernet ajoute qu'il y a un dessin qui explique le tout avec une voix qui parle.

M. Bruno Ambrosio revient sur ce qui est dit. Il faut que la boîte soit accessible et non pas bloquée.

M. Georges Cherix, Syndic, pense que ce n'est pas le but que des gamins aillent jouer avec cela.

M. Bruno Ambrosio ajoute que lors d'un problème cardiaque c'est le massage cardiaque sur un cœur ~~fébrile~~ qui est le plus utile. Après discussion du terme dit ou non, il est décidé de biffer *fébrile* et de laisser uniquement : *sur un cœur*. Après réécoute de l'enregistrement, il s'avère que c'est bien le terme *fébrile* qui a été dit. Toutefois, le procès-verbal est corrigé, comme voté en séance.

M. ~~Christian~~ Daniel Perrudet précise, que lorsque ces boîtes sont ouvertes, il y a un bruit pas possible, pour alerter les autres, et aussi une alerte qui part pour appeler les urgences. Tout cela est surveillé. Dans le cadre de son activité professionnelle, les jeunes n'y touchent pas, il n'y a pas eu ces problèmes.

Mme Vreni Boss intervient. Au vu de la population et de la distribution de l'âge ici, le défibrillateur pour les arrêts cardiaques serait très utile.

Pour répondre à Mme Boss, M. Bruno Ambrosio ajoute qu'il n'a pas dit qu'il ne serait pas utile. Selon lui, un massage cardiaque est plus utile qu'un défibrillateur. Par contre, le défibrillateur donne les impulsions pour un massage cardiaque et cela peut être utile pour quelqu'un qui ne sait pas masser.

M. Georges Cherix, Syndic, répond que la Municipalité va regarder combien cela coûte et fera une proposition au Conseil.

Mme Yvette Jenny demande quels genres de rivières souterraines ont été découvertes.

M. Nicola Cassetta, Municipal, répond qu'en réalité Villars-Sainte-Croix est bâtie sur des rivières souterraines, qui sont plutôt des petits ruisseaux, qu'il faut canaliser, car ils suivent les tuyaux. Lorsque des fondations doivent être faites, il faut d'abord dérouter le ruisseau afin de ramener ce cours d'eau dans le milieu naturel, sinon il revient endommager les tuyaux. Ces sont des travaux qui ne sont pas prévus et il est vrai qu'à Villars-Sainte-Croix, cela fait 3 ou 4 chantiers où ce problème est rencontré.

Mme Yvette Jenny demande s'il est possible d'avoir un plan.

M. Nicola Cassetta, Municipal, répond que dans les plans, qui sont en train d'être mis à jour, il trouve des tuyaux qui n'y figurent pas. Il ajoute que les fontaines sont fournies par ces prises d'eau.

M. Christian Baur demande au niveau du budget alloué pour les travaux de l'eau, s'il a été prévu que durant 2 mois nous déversons de l'eau en débit.

M. Nicola Cassetta, Municipal, répond par l'affirmative, c'est de la purge, que c'est la collectivité qui paie. Il ajoute qu'il n'est pas possible de faire autrement à la demande de M. Baur.

M. Christian Baur demande, quant au plan d'affectation de la commune voté, ce qu'il en est.

M. Georges Cherix, Syndic, répond que le projet arrive à bout touchant du règlement qui doit être soumis au Canton. Cela va se faire d'ici la fin de l'année. C'est la société ABA Partenaires SA qui est mandatée et qui soumettra cela au Canton. Il pense que dans le courant de l'année prochaine, le Conseil pourra voter pour le nouveau PACom.

M. Christian Baur n'a rien contre les délégués intercommunaux. Il aimerait savoir, si dans la prochaine législature, il serait possible de modifier quelque chose. Il constate qu'il y a 3 personnes qui nous représentent, qui décident combien la commune de Villars-Sainte-Croix va payer pour la police, l'ORPC. Il ne trouve pas cela correct.

Mme la Présidente répond que ces personnes sont nommées par le Conseil.

M. Christian Baur est d'accord sur ce point. Il demande pourquoi cela ne revient pas au Conseil avant que cela soit voté au Conseil intercommunal.

Mme Vivette Pilloud répond que c'est régi par des associations de communes et les associations de communes sont des communes dans les communes. Il aurait fallu voter différemment lorsque nous avons voté pour faire partie de ces associations.

Ce que M. Christian Baur conteste, c'est que nous n'avons pas notre mot à dire sur les dépenses.

M. Nicola Casseta, Municipal, ajoute qu'il ne faut pas oublier qu'à Villars-Sainte Croix, nous ne sommes que 960 habitants. Donc, on a déjà beaucoup de pouvoir quand on a la chance de pouvoir dire ce que l'on pense. Dans certaines associations, nous n'avons qu'une voix au même titre que Renens, Ecublens, Bussigny qui sont beaucoup plus que nous. Il dirait même que nous sommes chanceux par rapport à Renens qui sont 20'000 habitants.

Mme Illuminata Perna assure que ce n'est pas elle qui décide ce que l'on va dépenser pour Villars-Sainte-Croix. Il y a un Conseil Intercommunal. Pour Villars-Sainte-Croix, elles sont 2 déléguées. Les grosses communes sont plus représentées et il est vrai que l'on dépend un peu plus de ces grosses communes.

M. Jean-Jacques Zumbrunnen prend la parole. Il a aussi été délégué à la Pol à une certaine époque. Il se souvient qu'il y avait une clé de répartition. Il demande si c'est toujours le même système de clé de répartition.

M. Georges Cherix, Syndic, répond par l'affirmative.

M. Frédéric Strittmatter, Municipal, comprend bien le souci de M. Baur. Néanmoins, il faut reconnaître que vu notre taille lilliputienne par rapport aux autres, on n'a pas le choix, on prend ou on ne prend pas. Si tout à coup, on devait dire que l'on n'accepte pas, pour Villars-Sainte-Croix, le budget de la Pol ou l'ORPC, on nous dirait gentiment, pour la police, vous vous débrouillez, nous on ne fait plus rien. C'est un risque que l'on prendrait mais il comprend très bien sa réflexion.

Mme Ariane Pollet demande des nouvelles sur le chantier du tram et de l'école.

M. Georges Cherix, Syndic, répond pour le tram. Le projet était prévu pour 2029-2030 pour Villars-Sainte-Croix. Actuellement, il y a toujours des oppositions qui ne sont pas levées. Cela va reporter à mi 2030 voire 2031.

M. Christian Baur demande le pourquoi de ces oppositions.

M. Georges Cherix, Syndic, répond qu'il y a des problèmes d'entrées sur le boulevard de l'Arc-en-Ciel, à savoir comment les gens rentreront chez eux, des problèmes de places de stationnement supprimées. Il y a des stations, dont BP, qui ont fait opposition, parce qu'une bande de desserte devait être enlevée. Comme cela va tellement vite, à la vitesse d'un escargot, l'office fédéral des transports n'a pas encore

donné son accord sur les modifications du tracé. Il ne se fait pas de souci quant au fait que le tram arrivera. Pour Renens, c'était prévu mi 2026 et bien ce sera probablement à fin 2026. C'est une question de livraison des rames, qui ont été achetées en Suisse mais fabriquées en Espagne. Et, à Valence, lorsqu'il y a eu ces inondations, il y a énormément d'ouvriers de l'usine qui ont tout perdu, cela a donné un retard de 3-4 mois. Ces rames vont arriver à Perrelet et elles y seront montées. Il pense qu'elles seront en fonction à la fin de cette année ou au début de l'année prochaine. Il faudra encore quelques mois afin que tout soit synchronisé entre les feux, les arrêts.

M. André Favez intervient pour dire que si un pont avait été prévu, il y aura moins de problème avec la station.

M. Georges Cherix, Syndic, s'excuse d'avoir nommé BP, car en fait il y a d'autres stations qui ont fait opposition.

Quant au chantier de l'école, M. Georges Cherix, Syndic, annonce que la Municipalité va recevoir, vendredi prochain, la société conseil et elle va prendre des décisions avant la fin de l'année. Le projet sera soumis au Conseil car il y a une demande de crédit de l'ordre de CHF 3'800'000.00. Normalement, en 2027, il devrait y avoir 2 classes de plus et, cet étage – celui où nous nous trouvons - dédié à l'école.

Mme Yvette Jenny demande ce qu'il est advenu du four à pain qui se trouvait dans le collège.

M. Vincenzo Camuglia, Municipal, répond qu'il n'existe plus. Le corps du four était trop vieux. Il y aura un nouveau four à pain. Certaines pièces ont été gardées mais c'est sans garantie qu'elles pourront être ajoutées.

M. Georges Cherix, Syndic, ajoute que le but est de faire du pain mais plus régulièrement qu'une fois par année. La Municipalité est à la recherche d'un boulanger.

Mme Anita Cochard demande, au sujet des travaux, quand sera le déménagement dans le nouveau bâtiment.

M. Georges Cherix, Syndic, répond que la Municipalité, a l'espoir de le faire avant la fin de la législature. Il pense en avril, mai, juin l'année prochaine.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente clôt la séance à 21h08.

La Présidente

La Secrétaire

Marielle Bartolucci



Anita Cochard

